

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE LA TOUR D'AIGUES

Nombre de membres : 27

Afférents au Conseil Municipal : 27

En exercice : 27

Qui ont pris part à la délibération : 26

Date de convocation : 21.03.2023

Date d'affichage : 21.03.2023

L'an deux mille vingt-trois et le vingt-neuf mars à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la commune de La Tour d'Aigues, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du Conseil Municipal en session ordinaire au mois de mars sous la présidence de Monsieur François-X. GUISS-SPENGLER, Maire,

Etaient présents : Mesdames REYNAUD – DUMONTIER – GARCIN – REVERSAT – PIGASSOU BERNAYS – LUCCHINI – RICCI.

Messieurs GUISS-SPENGLER – AUBOIS – GAGGIOLI – GARCIA – BOREL – BRANDTNER – GERMAIN – GROUILLER – SEGURRA – MOUREN – OLIVE – VIAL – BRETTE.

Etaient excusés : M. RASTELLO (pouvoir à M. GAGGIOLI) – Mme DOMEIZEL (pouvoir à M. GROUILLER) – Mme COUTON (pouvoir à Mme REYNAUD) – Mme KURKDJIAN (pouvoir à M. AUBOIS) – Mme LAFOND M. (pouvoir à M. VIAL).

Etait absente : Mme Nathalie LAFON.

Secrétaire de séance : M. Eric SEGURRA.

Le quorum est atteint

OBJET DE LA DELIBERATION N° 024-23**Reprise de concessions en état d'abandon**

Monsieur le Maire rappelle que les communes ont pu accorder des concessions perpétuelles dans les cimetières communaux.

Lorsque c'est le cas, leurs titulaires et leur famille bénéficient du droit de la jouissance permanente du terrain concédé. Il s'avère cependant que, parfois, après une ou deux générations, les concessions sont laissées à l'état d'abandon. C'est pourquoi, le législateur a mis en place une procédure permettant aux communes de reprendre ces concessions. Cette procédure est régie par les articles L. 2223-17 et suivants et R. 2223-12 à R.2223-21 du code général des collectivités territoriales.

Plusieurs conditions doivent être réunies pour que la commune puisse entamer la procédure de reprise (article R. 2223-12) :

- ✓ La concession doit avoir plus de trente ans,
- ✓ Aucune inhumation ne doit y avoir été effectuée depuis au moins dix ans,

- ✓ Il s'agit d'une concession centenaire ou perpétuelle, son entretien ne doit pas incomber à la commune ou à un établissement public en vertu d'une donation ou d'une disposition testamentaire régulièrement acceptée,
- ✓ La concession ne doit plus être entretenue.

Afin de maintenir le cimetière de la commune dans un bon état d'entretien, la commune de La Tour d'Aigues a souhaité engager une procédure de reprise des concessions en état d'abandon dans les parties les plus anciennes du cimetière (2 premiers espaces ceinturés de murs en entrant depuis le boulevard Albert Robert).

Dès 2004 une première procédure a été engagée avec publication et notification de la procédure aux descendants des concessionnaires connus.

Egalement, des panneaux mentionnant « l'engagement de la procédure et le numéro de téléphone de la mairie » ont été posés devant chaque caveau concerné. Ils ont demeuré en place plusieurs années même si la procédure a été interrompue avec le départ de l'ancien Directeur Général des Services, Monsieur Thierry SAUBAMEA. En 2011, la procédure a été relancée et une communication réalisée. En 2019, la procédure a été entièrement reprise. Un procès-verbal de constat de l'état d'abandon a été fait le 30 octobre 2019 en présence de Monsieur AUBOIS, Premier Adjoint au Maire, et de Monsieur SANCHEZ, Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale.

Comme le prévoyait la loi, après un délai de 3 ans (réduit à 1 ans désormais) un second procès-verbal de constat de l'état d'abandon a été dressé en présence de Monsieur AUBOIS et Monsieur SANCHEZ, Brigadier-Chef Principal de la Police Municipale le 3 février 2023.

Il résulte de ces deux constats qu'il y a 43 tombes en état d'abandon dont la liste figure ci-après.

Monsieur le Maire vous propose d'acter l'état d'abandon de ces concessions et de l'autoriser à reprendre ces concessions et à les mettre en service pour de nouvelles inhumations.

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2223-17 et R. 2223-18,

Après avoir entendu lecture du rapport de Monsieur le Maire qui lui demande de se prononcer sur la reprise par la commune des concessions citées ci-après situées dans le cimetière communal de La Tour d'Aigues, concessions qui ont plus de trente ans d'existence et dont l'état d'abandon a été constaté à deux reprises, à trois ans d'intervalle les 30 octobre 2019 et 3 février 2023 dans les conditions prévues par l'article R. 2223-13 du Code Général des Collectivités Territoriales, donnant aux communes la faculté de reprendre les concessions en état d'abandon,

Considérant que les concessions dont il s'agit ont plus de trente ans d'existence, que les dernières inhumations remontent à plus de dix ans et qu'elles sont en état d'abandon selon les termes de l'article précité,

Considérant que cette situation constitue une violation de l'engagement souscrit par l'attributaire de ladite concession, en son nom et au nom de ses successeurs, de la maintenir en bon état d'entretien, et qu'elle nuit au bon ordre et à la décence du cimetière,

Les concessions délivrées ci-après situées dans le cimetière communal sont réputées en état d'abandon :

EMPLACEMENT DEPUIS L'ENTREE SUD (boulevard Albert ROBERT)	CONCESSION N°	NOM	DATE DE LA CONCESSION	DATE DE LA DERNIERE INHUMATION
Premier espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	3	ROMAN et TROYET	certificat de notoriété	inconnue

EMPLACEMENT DEPUIS L'ENTREE SUD (boulevard Albert ROBERT)	CONCESSION N°	NOM	DATE DE LA CONCESSION	DATE DE LA DERNIERE INHUMATION
Premier espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	4	SIMON	certificat de notoriété	11.09.1871
Premier espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	6	GRIFFET Antoine - DELPECH Thérèse	certificat de notoriété	17.10.1906
Premier espace côté Sud de l'allée central Est/Ouest	8	MICHEL	certificat de notoriété	1951
Premier espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	13	MAYAN	certificat de notoriété	inconnue
Premier espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	15 bis	BECHE Marie Magdeleine	certificat de notoriété	07.08.1865
Premier espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	17	CARRETIER – RICARD	certificat de notoriété	inconnue
Premier espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	32	VIAN Louis – ARNAUD – DIANOUX	certificat de notoriété	13.03.1899
Premier espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	37	JOURDAN – CHABAUD – GABRIEL	certificat de notoriété	inconnue
Premier espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	40	inconnu	certificat de notoriété	inconnue
Premier espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	41	CLERC - MONGES	certificat de notoriété	22.01.1914
Premier espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	44	GAILLAD	certificat de notoriété	inconnue
Premier espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	50	CARBONNEL - MAURIN	certificat de notoriété	inconnue
Premier espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	127	REYNIER veuve SYLVESTRE	28/02/1928	inconnue
Premier espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	145	ARNOUX – CALMON	certificat de notoriété	08.07.1938
Premier espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	147	OLLIVIER Léon	certificat de notoriété	01.10.1914
Premier espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	151	RAVOIRE Joseph - RICHAUD ép. RAVOIRE Louise	certificat de notoriété	02.10.1891
Premier espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	154	MAYAN - RIGAUD	certificat de notoriété	09.01.1890
Premier espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	185	PARRIMOND Paul	20/02/1930	09.03.1963
Premier espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	188	SAUVECANNE Antonin et Isabelle	22/02/1930	22.04.1960
Premier espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	205	JANSELME Camille	25/03/1939	inconnue

EMPLACEMENT	CONCESSION N°	NOM	DATE DE LA CONCESSION	DATE DE LA DERNIERE INHUMATION
			certificat exécutoire Affichage : 06/04/2023	préfet : 06/04/2023
Premier espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	260	BAUDOIN	certificat de notoriété	inconnue
Premier espace côté Sud de l'allée central Est/Ouest	261	ESCARIOT	certificat de notoriété	inconnue
Deuxième espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	1 A	JOURDAN Joseph	certificat de notoriété	27.05.1901
Deuxième espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	4 A	ROUGON Louis – FELICIAN	certificat de notoriété	03.03.1910
Deuxième espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	6 A	TERRIS Louis	certificat de notoriété	01.07.1889
Deuxième espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	13 A	BOUZON Joseph	certificat de notoriété	24.06.1892
Deuxième espace côté Nord de l'allée centrale Est/Ouest	14 A	BLACHE Joseph Gaspard – BLACHE Antoine	certificat de notoriété	12.10.1900
Deuxième espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	47 A	inconnu	certificat de notoriété	inconnue
Deuxième espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	48 A	GORINY Célestin - Veuve ARTAUD	certificat de notoriété	inconnue
Deuxième espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	52 A	AUBION Etienne	certificat de notoriété	05.12.1969
Deuxième espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	72 A	ROMAN – DESCHANEL	certificat de notoriété	15.06.1913
Deuxième espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	73 A	inconnu	certificat de notoriété	inconnue
Deuxième espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	75 A	MARGAILLAN Alphonse	certificat de notoriété	18.02.1940
Deuxième espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	76 A	BRUN Paul - DUPLAN Anna	certificat de notoriété	05.04.1893
Deuxième espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	77 A	JOURDAN Jean Baptiste Etienne	certificat de notoriété	06.11.1919
Deuxième espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	78 A	FOURET Louis	certificat de notoriété	25.07.1886
Deuxième espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	80 A	inconnu	certificat de notoriété	inconnue
Deuxième espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	81 A	LABELLE Guillaume	certificat de notoriété	inconnue
Deuxième espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	82 A	MAILLET Louis - DECANIS Rosalie	certificat de notoriété	24.07.1879
Deuxième espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	89 A	FAVET	certificat de notoriété	19.05.1930

EMPLACEMENT	CONCESSION N°	NOM	DATE DE LA CONCESSION	DATE DE LA DERNIERE INHUMATION
Deuxième espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	109 A	DARTIGE Claudius	21/05/1957	04.09.1957
Deuxième espace côté Sud de l'allée centrale Est/Ouest	146 A	PEQUINOT Liberal	03/05/1961	01.09.1882

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2023

Affichage : 06/04/2023

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité

Autorise Monsieur le Maire à reprendre lesdites concessions au nom de la commune et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Ainsi fait et délibéré à La Tour d'Aigues, les jour, mois et ans susdits.

François-Xavier GUISS-SPENGLER,
Maire,



Eric SEGURRA,
Secrétaire de séance,

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes
contre la présente délibération est de deux mois